



CONDITIONS GÉNÉRALES 2024-2025

L'inscription à des prestations de l'école de tennis implique l'acceptation des présentes conditions:

1. Période: L'école de tennis organise des cours collectifs du 26 août 2024 au 20 juin 2025 avec un Fête du Tennis le 25 juin. Les cours n'ont pas lieu lors des vacances scolaires vaudoises et la semaine d'Ascension (26-30 mai).

2. Date limite d'inscription: Nous acceptons les inscriptions **jusqu'au 20 août 2024**. Les inscriptions tardives seront acceptées uniquement s'il reste des places libres.

3. Confirmation: Le nombre de places est limité et l'inscription est confirmée par email ou SMS. Priorité pour les enfants inscrits pour l'année scolaire.

4. Tarifs: Les tarifs indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par les moniteurs ainsi que la location du terrain de tennis. Jusqu'à 16 ans, la cotisation du club (l'accès gratuit aux terrains) est également compris dans l'abonnement des cours. Toutes les autres prestations sont exclues (assurance, matériel, etc.)

5. Assurances: Les assurances accident et responsabilité civile sont à la charge des participants.

6. Paiement: Vous recevrez une facture en septembre 2024. Informations: (079 916 14 35 ou info@leysin-tennis.com).

7. Conditions spécifiques aux cours:

- Les cours sont organisés pour les enfants dès 4 ans.
- Les cours collectifs ont lieu à partir de 3 participants.
- Les cours sont formés dans la mesure du possible par âge et par niveau.
- Les cours finissent cinq minutes avant l'heure pour prendre congé des participants et commencer le cours suivant à l'heure.

8. Annulation ou interruption: Pour les cours collectifs, le montant des cours qui n'ont pas été suivis est uniquement remboursé en cas de blessure sur présentation d'un certificat médical pour une durée supérieure à 3 semaines. Un cours manqué ne peut pas être remplacé un autre jour de la semaine. Pour les cours privés, le client peut annuler le cours au plus tard 24h avant le début du cours, sans quoi celui-ci sera dû.

9. Equipment: Tenue de sport et chaussures de tennis exigées. Après une période d'essai de 3 semaines, l'enfant doit venir avec sa propre raquette de tennis.

10. Droit à l'image: Le client donne à Leysin Tennis et Tennis Club Leysin l'autorisation de publier ou de diffuser les photographies et les vidéos prises durant les cours, stages, tournois et événements (ex: publications, site web, réseaux sociaux, etc.) Si vous ne souhaitez pas donner votre autorisation, prière de nous en informer par écrit (info@leysin-tennis.com).

Toute l'équipe de Leysin Tennis vous remercie de la confiance que vous lui accordez.